Réseau de transport d'électricité

Commission Accès au réseau
26 novembre 2015

Réunion plénière

10h00 à 12h00

NCI Com'Square – La Défense

Ordre du jour

1. **Actualités**
2. **S3REnR**
3. **Codes de réseau**
4. **Concertation Comptage et Données**
5. **Concertation en GT Consommateur**
6. **Point d'avancement des GT de la CAR**
   - Tableau de bord 2015 et prévisions 2016
   - GT Raccordement et accès au réseau Consommateurs
   - GT Raccordement et accès au réseau Distributeurs
   - GT Raccordement et accès au réseau Producteurs
   - GT Services Systèmes Tension

1. Actualités

- Loi sur la transition énergétique : impact sur domaine accès réseau
- Off-shore

2. S3REnR

3. Codes de réseau

4. Concertation Comptage et Données

5. Concertation en GT Consommateur

6. Point d'avancement des GT de la CAR

1 - Actualités

Impact de la LTE sur le domaine accès réseau

Délais de raccordement des EnR

- La loi fixe **un délai de 18 mois**, à compter de la signature de la convention de raccordement, pour raccorder les installations de production d'EnR d'une puissance > à 3 kVA aux réseaux publics d'électricité.

- **Demande motivée (au cas par cas) de prorogation de ce délai à l'autorité administrative :**
  - ✓ en raison de la taille des installations et de leur localisation par rapport au réseau,
  - ✓ lorsque le retard pris est imputable à des causes indépendantes de sa volonté.

- **Un décret** doit fixer les catégories d'installation et les cas pour lesquels, en raison de contraintes techniques ou administratives particulières, il pourra être dérogé au délai de raccordement

- En cas de non respect des délais, versement d'une indemnité (barème fixé par décret en conseil d'Etat).

1 - Actualités

Impact de la LTE sur domaine accès réseau

S3REnR

La loi confie à la CRE la compétence explicite d'approbation des règles de calcul du coût prévisionnel des ouvrages créés dans le cadre des S3REnR

Abattement tarifaire en faveur des grands consommateurs d'énergie

- L'article L. 341-4-2 du Code de l'énergie prévoit désormais un abattement tarifaire en faveur des grands consommateurs d'énergie
- Sont concernés les sites de soutirage directement raccordés au RPT ou les sites de soutirages indirectement raccordés qui sont titulaires d'un contrat de service de décompte, dès lors qu'ils sont « fortement consommateurs d'électricité » et qu'ils présentent « un profil de consommation prévisible et stable ou anticyclique »
- Un décret en Conseil d'Etat précise (i) les critères d'utilisation du RPT (consommation supérieure à un plancher, durée minimale d'utilisation ou taux minimal d'utilisation en heures creuses) que doivent remplir les sites concernés pour bénéficier du dispositif ainsi que (ii) les plafonds d'abattements en fonction de la nature des sites

1 - Actualités

Off-shore

Eolien off shore flottant : Appel à projets lancé par l'état en août

- 4 zones ciblées : 1 en atlantique ; 3 en méditerranée
- 3 à 6 éoliennes de 5 MW minimum
- Réponses pour le 4 avril 2016
- RTE se prépare à fournir des études génériques de raccordement
- Une problématique importante vue de RTE : la réservation des capacités d'accueil

Eolien off shore posé : avancement des projets lauréats des AO 1 et 2

- Travaux avec les lauréats pour prendre en compte les spécificités de l'Off shore
- Prestations annexes spécifiques en réponse aux demandes particulières ?
  - Exemple : « exploitation de liaisons sous marine renforcée » ; en cas d'avarie de la liaison sous-marine, un délai de remise en état supérieur à un délai de référence conduirait à une pénalisation de RTE
- Modalités à valider par DGEC et CRE

Le prochain Appel d'Offres de l'état (annonce du 13/11)

- Réflexion en cours sur les modalités de l'AO n°3
  - Etudes techniques préalables au lancement de l'AO plus poussées que AO1 et 2
- Concertation et études en 2016
- Lancement de l'AO en fin 2017

1. Actualités

2. **S3REnR**
   - Point d'avancement des Schémas Régionaux
   - Évolutions en cours

3. Codes de réseau

4. Concertation Comptage et Données

5. Concertation en GT Consommateur

6. Point d'avancement des GT de la CAR

2 - S3REnR : avancement des schémas régionaux

Point au 13 novembre 2015

Dépôt 1er schéma

Publication 1er schéma

Dépôt 2ème schéma

- 1 **S3REnR** a été publié et est en cours de révision

Champagne Ardenne	28/12/2012	21/10/2015

- 19 **S3REnR** ont été approuvés et publiés

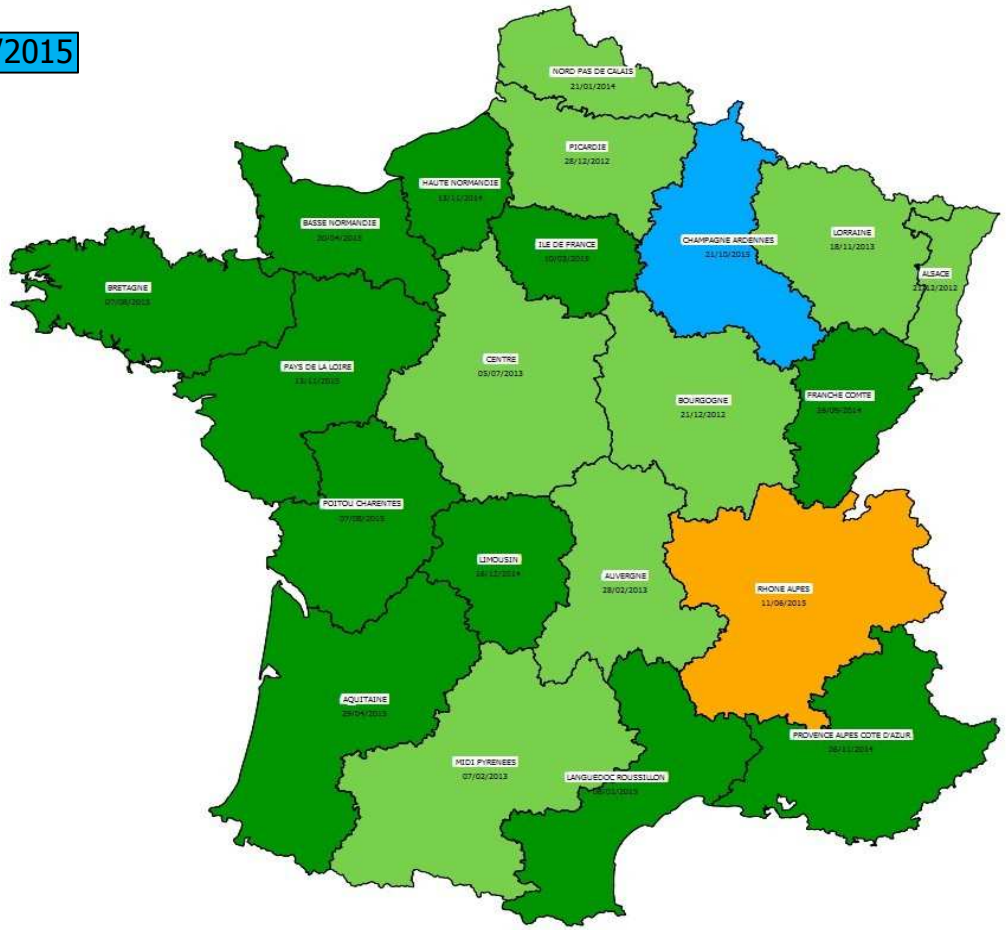
Bourgogne	21/12/2012
Alsace	21/12/2012
Picardie	28/12/2012
Midi Pyrénées	07/02/2013
Auvergne	28/02/2013
Centre	05/07/2013
Lorraine	18/11/2013
Nord Pas de Calais	21/01/2014

(parution du décret modificatif du 2 juillet 2014)

Franche Comté	26/09/2014
Haute Normandie	13/11/2014
Provence-Alpes-Côte d'Azur	26/11/2014
Limousin	16/12/2014
Languedoc-Roussillon	08/01/2015
Ile-de-France	10/03/2015
Basse Normandie	20/04/2015
Aquitaine	29/04/2015
Bretagne	07/08/2015
Poitou-Charentes	07/08/2015
Pays de la Loire	13/11/2015

- 1 **S3REnR** a été déposé

Rhône-Alpes	11/06/2015



2 - S3REnR : évolutions en cours

- Finalisation prochaine du projet de décret établi suite aux travaux du GT animé par la DGEC
- Le décret va définir et encadrer les dispositifs d'adaptation et de révision des schémas, dont le calcul de la Quote Part unitaire
- RTE souhaite que le décret permette d'assurer une bonne visibilité pour les acteurs sur les dispositions qui s'appliqueront à leur projet dans les phases de transition entre 2 schémas.
  - en cas de saturation du schéma validé, éviter les variations brusques de cadre réglementaire et donc de montant à la charge du producteur : QP1 -> 0 -> QP2
- Modification de la DTR à engager rapidement

1. Actualités

2. S3REnR

3. Codes de réseau

- Point sur l'avancement des Codes de Raccordement (RfG, DCC, HVDC)
- Information sur l'avancement des autres codes

4. Concertation Comptage et Données

5. Concertation en GT Consommateur

6. Point d'avancement des GT de la CAR

3 – Codes ENTSO-E

Avancement des Codes Raccordement

- **RfG : voté le 26 juin 2015 par le Cross Border Committee**
  - Traduction finalisée et publiée par la Commission européenne le 19 novembre
    - échanges préalables terminés
    - attente de la version officielle en français début 2016
  - Instance de concertation en cours pour l'implémentation du code :
    - 4 réunions réalisées depuis juillet 2015
    - Consultation publique publique sur le calage des seuils A, B, C, D prévue début 2016
- **DCC : voté le 16 octobre 2015 par le CBC**
  - Traduction en cours :
    - Commentaires à retourner à la CE via la DGEC pour le 7/12
    - attente de la version officielle en français début 2016
  - Présentation faite par RTE le 12/11
  - Lancement de l'instance de concertation prévue par la DGEC le 17 décembre
- **HVDC : voté le 11 septembre 2015 par le CBC**
  - Traduction en cours :
    - Commentaires à retourner à la CE via la DGEC pour le 7/12
    - attente de la version officielle en français début 2016
  - Lancement de l'instance de concertation prévue par la DGEC début 2016

3 – Codes de réseau

Information sur l'avancement des autres codes

- ***Codes Marché***
  - **Code Capacity Allocation and Congestion Management**
    - Entré en vigueur le 14 août 2015 (publication JO de l'UE le 25 juillet)
  - **Code Forward Capacity Allocation**
    - Vote positif par le Cross Border Committee le 30 octobre 2015
  - **Code Balancing**
    - Avis de l' ACER: 24 juillet 2015
    - Entrée en comitologie prévue début 2016
    - Vote par le Cross Border Committee au mieux mi-2016

    (la Commission souhaitant s'appuyer sur les résultats de la communication consultative sur le design de marché)

3 – Codes de réseau

Information sur l'avancement des autres codes

- ***Codes Exploitation***
  - **Operationnal Security/ Operationnal Planning and Scheduling/ Frequency Control and Reserves**
    - Fusion en un guideline unique mi-juillet
    - Entrée en comitologie décembre 2015
    - Vote par le Cross Border Committee début 2016
  - **Code Emergency and Restoration**
    - Avis positif de l' ACER : fin juin 2015
    - Vote par le Cross Border Committee au mieux mi-2016
      (après résultats communication consultative design de marché)

1. Actualités

2. S3REnR

3. Codes de réseau

4. Concertation Comptage et Données

- Point d'actualité : expérimentation lancée à l'été 2015
- Prochaines étapes

5. Concertation en GT Consommateur

6. Point d'avancement des GT de la CAR

4 – Concertation sur le comptage et les données

Expérimentation lancée à l'été 2015

1ère phase de mi 2015 à mi 2016

- Expérimentation du changement du système de télécommunication (RTC vers IP) et des nouveaux services d'accès aux données dans un délai inférieur à 30 minutes palliant à l'arrêt de la télé-relève
- Déploiement site par site co-construit avec les clients volontaires et prêts à l'arrêt de la télé-relève
- Utilisation des nouveaux services :
  - Guide d'utilisation des services de données physiques et données de comptage « SPEED » disponible
  - Communication sur le nouveau service d'alerte sur dépassement de seuil de puissance prévue en mars 2016 pour les clients ayant des sites en IP

Premières réalisations

- Interventions sur deux sites en tant que démonstrateurs (« vitrine ») fin juillet 2015
- Ouverture de la nouvelle chaîne de comptage IP début août 2015 avec les deux sites « vitrine » permettant une recette complète des développements informatiques réalisés par les clients pilotes (mise à disposition de données publiques)
- Réalisation des adaptations IP sur les premiers sites client fin octobre 2015

Mise à jour du cadre technique et contractuel

- Elaboration d'un bilan provisoire pour fin T1 2016
- Concertation sur l'évolution de l'article 4.8 « comptage » de la DTR courant T1 2016

4 – Concertation sur le comptage et les données

Prochaines étapes

2ème phase de mi 2016 à fin 2016

- Expérimentation des nouveaux modes d'accès pour les services de données existants et ayant pour objectif de remplacer l'envoi de mail
- Ouverture du nouveau portail Clients à partir du 2ème semestre 2016, intégrant des actes d'administration en « selfcare » pour les clients
- Déploiement progressif des nouveaux services de données à partir du 2ème semestre 2016
- Echanges sur les nouveaux services dans le cadre de la concertation en 2016 (consistance, modalités techniques d'accès aux données, formats associés)

Mise à jour du cadre technique et contractuel

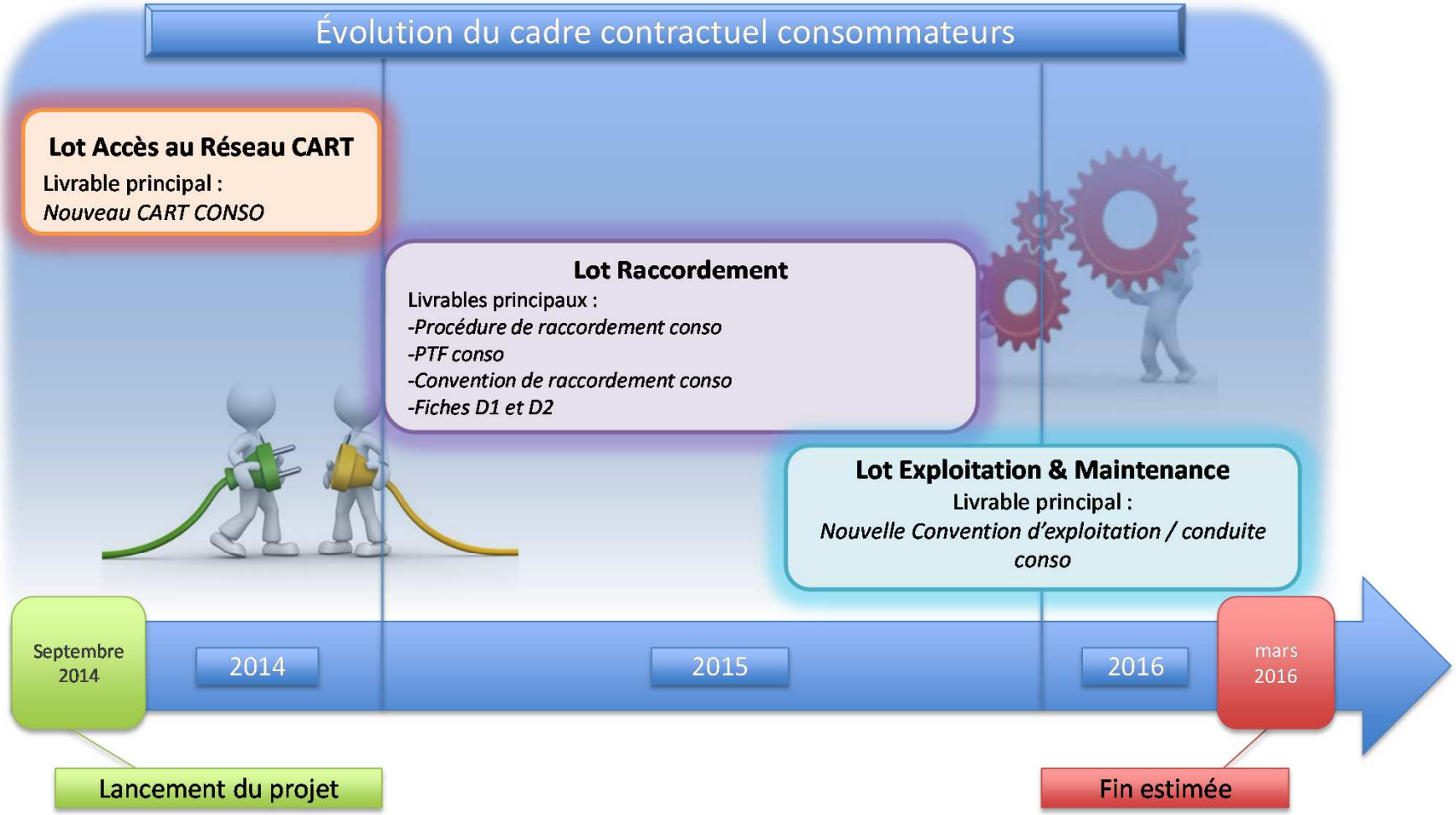
- Elaboration d'un bilan définitif sur le comptage IP et les nouveaux services de données
- Concertation sur les nouvelles trames de contrat en 2016 avec pour objectif d'intégrer dans les services de base tous les nouveaux services de données liées au comptage
- Arrêt de la souscription aux services de données Dat@RTE actuels



1. Actualités
2. S3REnR
3. Codes de réseau
4. Concertation Comptage et Données
5. **Concertation en GT Consommateur**
   - Préparation d'un nouveau cadre contractuel pour le raccordement des consommateurs
   - Déploiement CART-C et prestations annexes QDE
6. Point d'avancement des GT de la CAR

5 – Concertation en GT Consommateur

L'ambition du projet de refonte du cadre contractuel des consommateurs



5 – Concertation en GT Consommateur

Raccordement : les résultats



Les livrables :

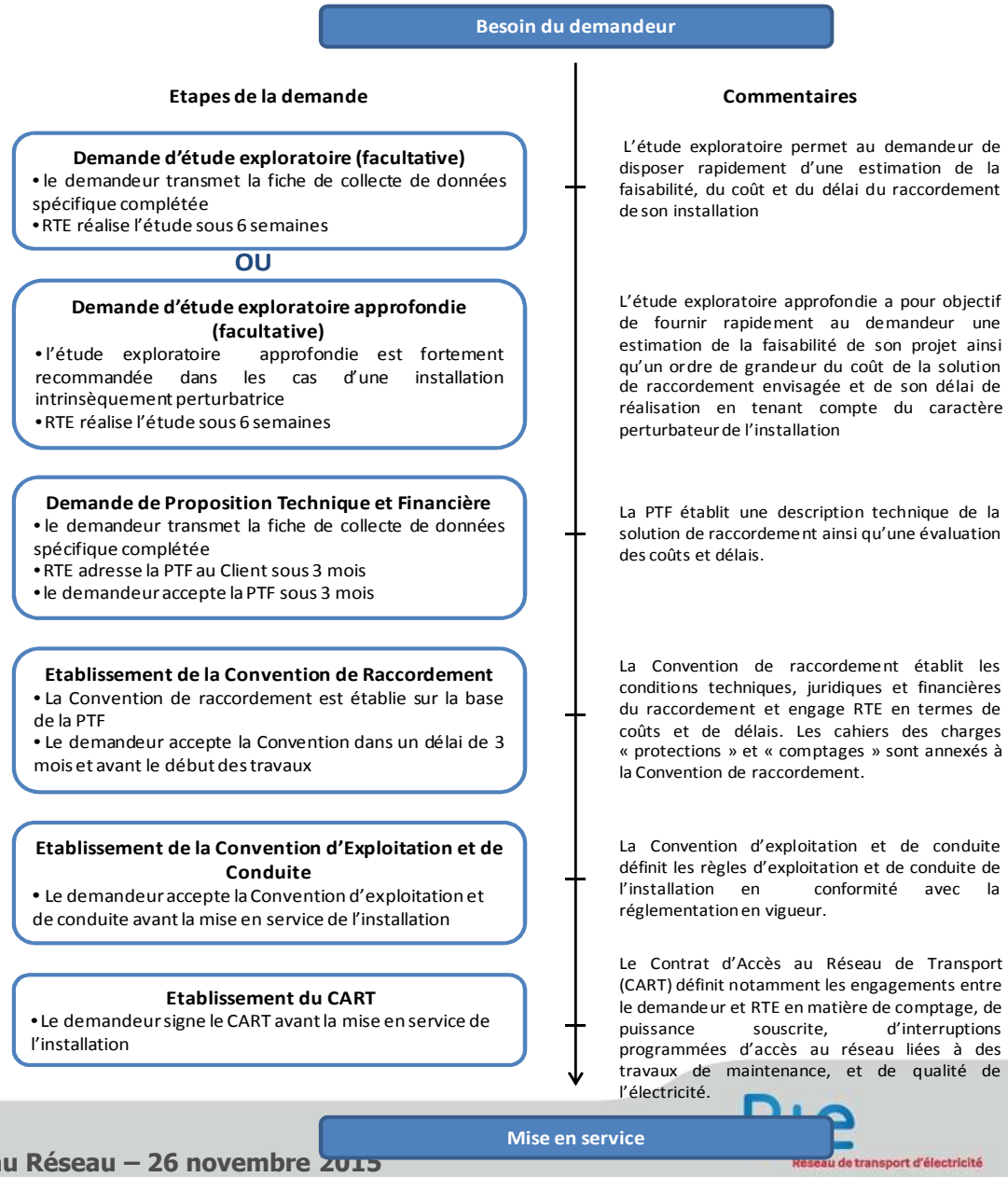
- Création d'une **procédure de raccordement** consommateurs
- Evolution de la trame de **Proposition Technique et Financière** des clients consommateurs
- Création des **fiches D1/D2** pour la collecte des données
- Création d'une trame type de **convention de raccordement** consommateurs
- Mise en cohérence des articles de la DTR impactés par les livrables précédents

Les étapes du projet :

- Consultation des acteurs du 6/10 au 20/11
- Validation/Approbation par la CRE à partir du mois de décembre

5 – Concertation en GT Consommateur

Clarification du processus de raccordement par la rédaction d'une procédure de raccordement

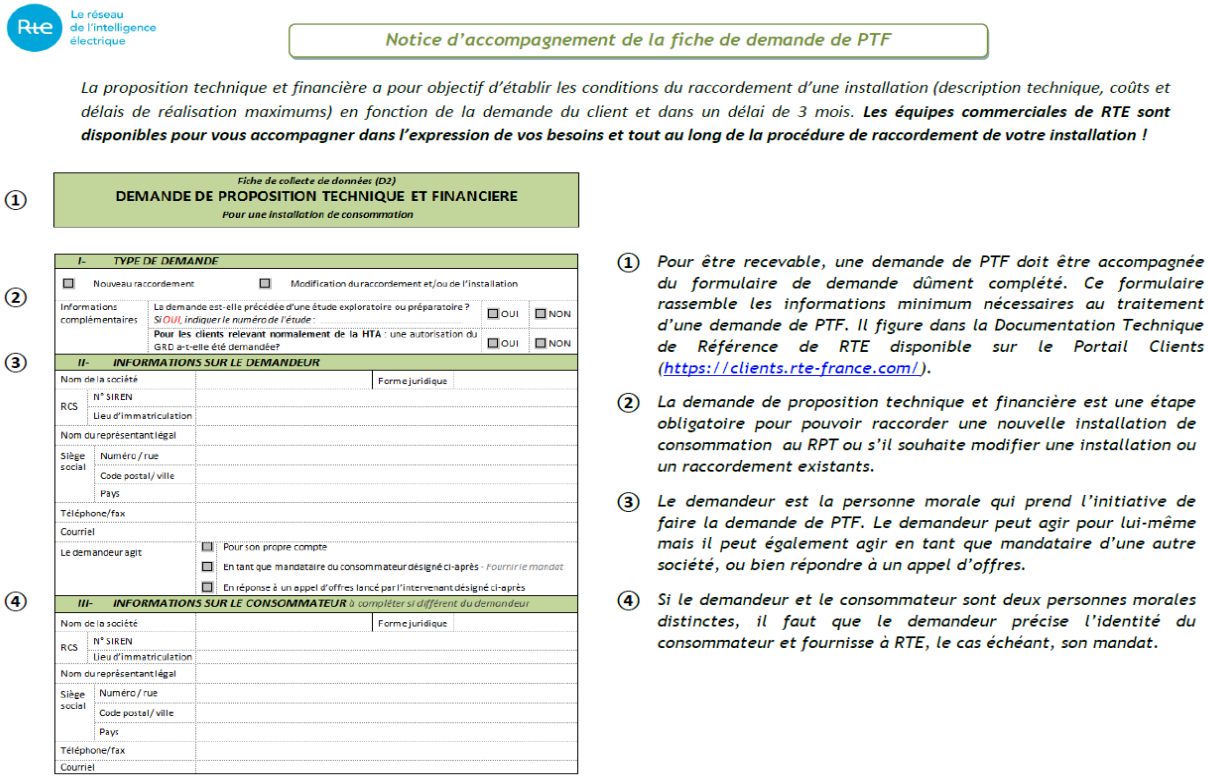


5 – Concertation en GT Consommateur

Simplification de la collecte des données pour les demandes d'études

RTE a entrepris avec les clients, la réalisation de nouvelles fiches de collectes des données D1 et D2

- Une notice d'accompagnement permettant d'améliorer la compréhension et de fiabiliser la collecte
- Une prise en compte des besoins QdE du client



Le réseau de l'intelligence électrique

Notice d'accompagnement de la fiche de demande de PTF

La proposition technique et financière a pour objectif d'établir les conditions du raccordement d'une installation (description technique, coûts et délais de réalisation maximums) en fonction de la demande du client et dans un délai de 3 mois. ***Les équipes commerciales de RTE sont disponibles pour vous accompagner dans l'expression de vos besoins et tout au long de la procédure de raccordement de votre installation !***

① *Fiche de collecte de données (D2)*
DEMANDE DE PROPOSITION TECHNIQUE ET FINANCIERE
Pour une installation de consommation

I- TYPE DE DEMANDE

② ☐ Nouveau raccordement ☐ Modification du raccordement et/ou de l'installation

Informations complémentaires — La demande est-elle précédée d'une étude exploratoire ou préparatoire ? ☐ OUI ☐ NON
Si OUI, indiquer le numéro de l'étude :
Pour les clients relevant normalement de la HTA : une autorisation du GRD a-t-elle été demandée? ☐ OUI ☐ NON

③ **II- INFORMATIONS SUR LE DEMANDEUR**

Nom de la société		Forme juridique
RCS	N° SIREN	
	Lieu d'immatriculation	
Nom du représentant légal		
Siège social	Numéro / rue	
	Code postal / ville	
	Pays	
Téléphone/fax		
Courriel		
Le demandeur agit	☐ Pour son propre compte	
	☐ En tant que mandataire du consommateur désigné ci-après - *Fournir le mandat*	
	☐ En réponse à un appel d'offres lancé par l'intervenant désigné ci-après	

④ **III- INFORMATIONS SUR LE CONSOMMATEUR** *à compléter si différent du demandeur*

Nom de la société		Forme juridique
RCS	N° SIREN	
	Lieu d'immatriculation	
Nom du représentant légal		
Siège social	Numéro / rue	
	Code postal / ville	
	Pays	
Téléphone/fax		
Courriel		

① *Pour être recevable, une demande de PTF doit être accompagnée du formulaire de demande dûment complété. Ce formulaire rassemble les informations minimum nécessaires au traitement d'une demande de PTF. Il figure dans la Documentation Technique de Référence de RTE disponible sur le Portail Clients (https://clients.rte-france.com/).*

② *La demande de proposition technique et financière est une étape obligatoire pour pouvoir raccorder une nouvelle installation de consommation au RPT ou s'il souhaite modifier une installation ou un raccordement existants.*

③ *Le demandeur est la personne morale qui prend l'initiative de faire la demande de PTF. Le demandeur peut agir pour lui-même mais il peut également agir en tant que mandataire d'une autre société, ou bien répondre à un appel d'offres.*

④ *Si le demandeur et le consommateur sont deux personnes morales distinctes, il faut que le demandeur précise l'identité du consommateur et fournisse à RTE, le cas échéant, son mandat.*

Réseau de transport d'électricité

5 – Concertation en GT Consommateur

Principales évolutions des trames de PTF et de Convention de raccordement proposées par RTE

- Sur la forme : des **Conditions générales et particulières** pour faciliter la lecture et la rédaction, garantir la non-discrimination et mettre en évidence les particularités de la demande du client ;
- Un nouvel **échéancier de paiement** correspondant aux demandes des clients consommateurs ;
- Nouvelle expression de l'intérêt porté à **la Qualité de l'électricité**
- Etablissement d'une règle de **maîtrise de l'évolution des Pracc** dans une démarche d'optimisation du dimensionnement du RPT



5 – Concertation en GT Consommateur

Les prochaines étapes en GT consommateurs

- Concertation sur la trame de **Convention d'exploitation**
- Précision du cadre contractuel applicable aux **sites mixtes**



5 – Concertation en GT Consommateur

Déploiement CART-C et prestations annexes QdE suite à approbation de la CRE

- Dans sa **délibération du 09/07/2014**, la CRE a demandé à RTE, sur la base du bilan portant sur la qualité d'alimentation transmis par RTE, une concertation avec les représentants des consommateurs industriels visant l'amélioration des engagements relatifs à la qualité de la tension.
- Cette concertation devant aboutir à **soumettre à la CRE** un modèle de Contrat d'Accès au Réseau Public de Transport **d'ici le 31/12/2014**.
- Pour ce faire RTE a mis en place un Groupe de Travail « CART- C » dans le cadre de la Commission d'Accès au Réseau, instance du **CURTE**. Ce groupe de travail rassemblant des représentants industriels et ferroviaires, a étudié les évolutions contractuelles permettant de répondre aux attentes des Utilisateurs



5 – Concertation en GT Consommateur

Déploiement CART-C et prestations annexes QdE suite à approbation de la CRE



Début de la période triennale des engagements **QdE**, **travaux programmés** et **prestations annexes :**

1er janvier 2016

Base de calcul : historique des années 2012-2013-2014 et 2015 révolue

5 – Concertation en GT Consommateur

Déploiement CART-C et prestations annexes QdE suite à approbation de la CRE

- **Service « Qualité de la Tension + »** 2 265€

  abaissement des seuils déterminés selon l'historique.
  Les seuils sont désormais échelonnés de 1 à 4 creux de tension par an contre 2 à 5 dans le service actuel.

- **Service « Sup Quali + »** 4 000€

  L'engagement est amélioré en passant d'un seuil annuel de 5 creux de tension à un seuil de 4 creux de tension au gabarit d'engagement complémentaire.

- **Service « Prestation d'Indemnisation complémentaire au client »**

  L'indemnisation complémentaire est versée dans l'hypothèse où Rte est tenu de réparer les dommages causé au Client uniquement dans les cas suivants :

  - non-respect des engagements pris à l'égard du Client dans le CART-C en ce qui concerne la durée maximale d'interruptions programmées ;
  - non- respect des engagements pris à l'égard du client dans le CART-C en qui concerne la continuité et la qualité de l'électricité sur le RPT ;
  - faute de Rte susceptible d'engager la responsabilité de RTE à l'égard du Client

  1 200€ + 950€/installation de consommation indirectement raccordée

1. Actualités
2. S3REnR
3. Codes de réseau
4. Concertation Comptage et Données
5. Concertation en GT Consommateur
6. **Point d'avancement des GT de la CAR**
   - Tableau de bord 2015 et prévisions 2016
   - GT Raccordement et accès au réseau des Consommateurs
   - GT Raccordement et accès au réseau des Distributeurs
   - GT Raccordement et accès au réseau des Producteurs
   - GT SSY Tension

6 – Travaux GT de la CAR

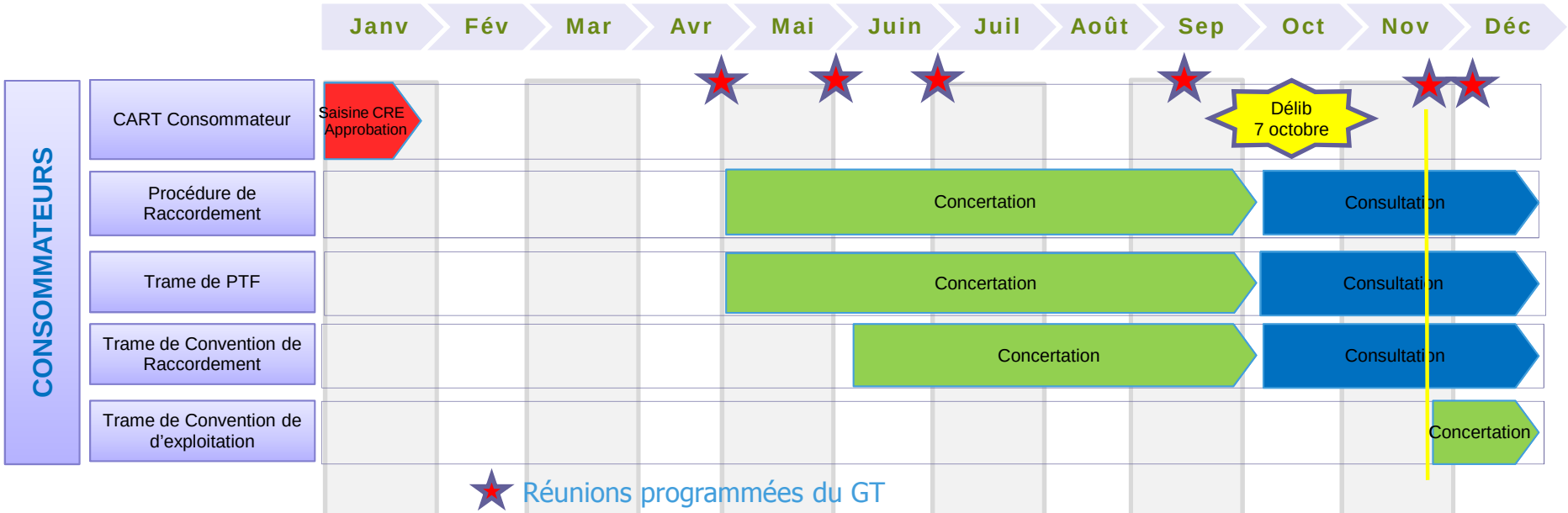
Planning 2015

GT Raccordement et accès au réseau des Consommateurs

- **Procédure de raccordement**
  - Objectifs : créer une procédure de raccordement en vertu du Cahier des charges du RPT ; faciliter la démarche de raccordement au réseau en formalisant les pratiques en vigueur et en améliorant la transparence du cadre contractuel de RTE pour les clients
  - Concertation terminée, consultation du 06/10 au 20/11/15, saisine CRE pour approbation début 2016
- **Trame de PTF**
  - Objectif : établir une trame de PTF respectant le formalisme « Conditions Générales + Conditions Particulières » et mettant l'accent sur les problématiques de QdE
  - Concertation terminée, consultation du 06/10 au 20/11/15, saisine CRE pour approbation début 2016
- **Convention de raccordement**
  - Objectif : établir une trame de convention de raccordement respectant le formalisme « Conditions Générales + Conditions Particulières »
  - Concertation terminée, consultation du 06/10 au 20/11/15, saisine CRE pour approbation début 2016
- **Convention d'exploitation**

6 – Travaux GT de la CAR

Planning 2015



Planning 2016



6 – Travaux GT de la CAR

Planning 2015

GT Raccordement et accès au réseau des Distributeurs

- **Travaux sur la tarification du réactif à l'interface RPT/RPD**
  - Objectif : Remettre en janvier 2016 une note d'opportunité à la CRE afin de revoir pour TURPE 5 le gabarit tarifaire du réactif à l'interface RPT/RPD
  - Planning : Avril-Septembre 2015: simulations en interne RTE et en bilatérale avec ERDF. Points d'étapes effectués avec l'ensemble des GRD lors de chaque réunion du GT Distributeurs.

    GT du 23 septembre 2015: présentation/discussion des paramètres du gabarit issus des simulations à l'ensemble des GRD et des principes de la note d'opportunité

    GT du 1er décembre 2015: poursuite des discussions sur la note d'opportunité

- **Concertation sur la convention de raccordement**
  - Objectif : Envoi à la CRE des trames-type (CG et CP) après consultation pour le premier semestre 2016
  - Planning : 23 septembre 2015: concertation sur la Pracc soutirage

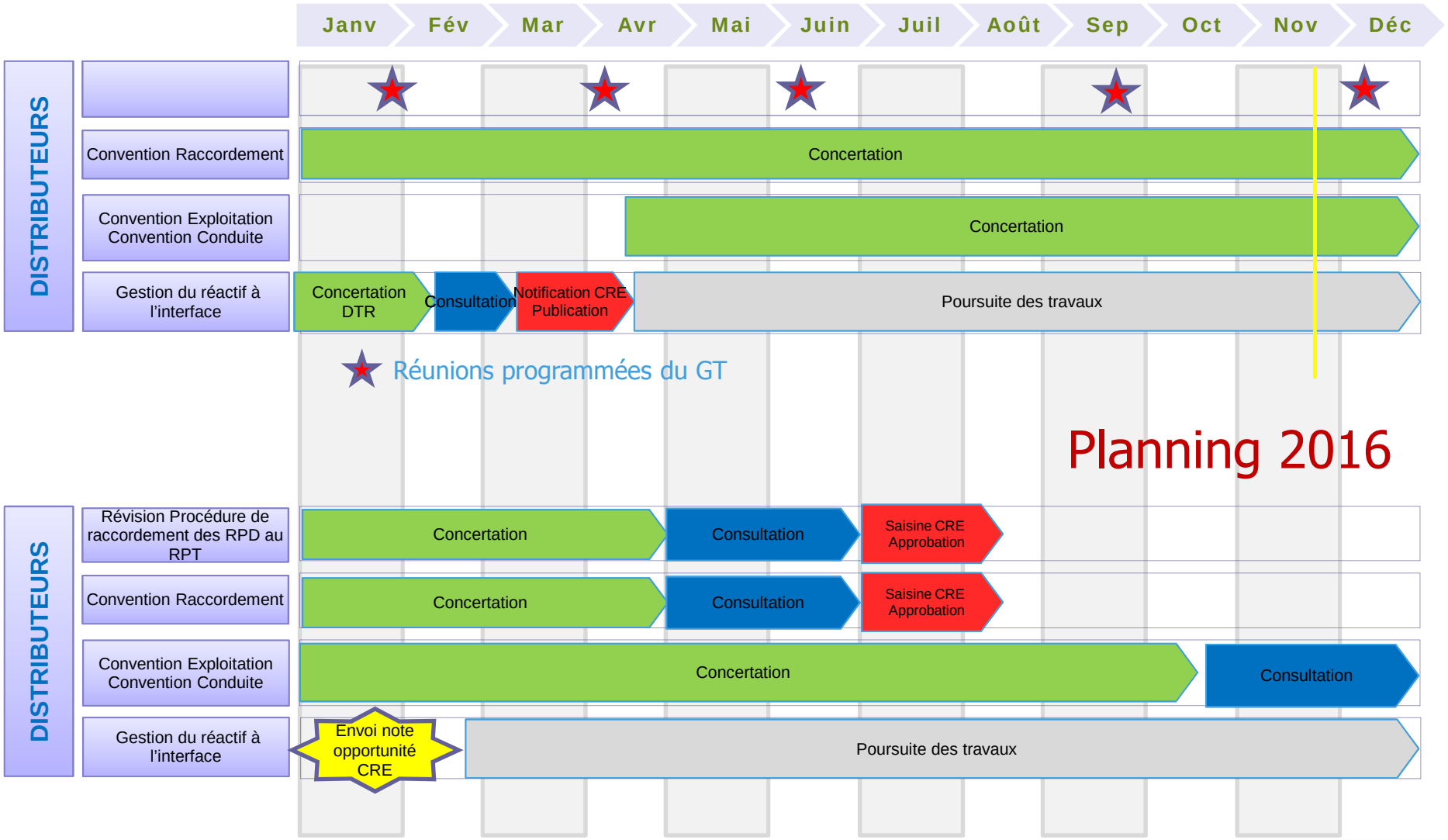
    1er décembre 2015: concertation sur la Pracc injection et l'évolution de la DTR pour la Pracc_sout

    Début 2016 : décalage de la consultation des trames-types initialement prévu en sept. 2015 à début 2016 pour traiter des sujets relatifs aux Pracc soutirage et injection

- **Concertation sur la convention d'exploitation et la convention de conduite**
  - Objectif : Envoi à la CRE des trames-type (CG et CP) après consultation en 2016

6 – Travaux GT de la CAR

Planning 2015



Planning 2016

6 – Travaux GT de la CAR Planning 2015

GT Raccordement et accès au réseau des Producteurs

- **Révision procédure de raccordement**
  - Prise en compte des S3REnR, nouvelle architecture de convention de raccordement …
  - Consultation du 31/07 au 18/09/15 – saisine CRE prévue fin 2015 (en même temps que la convention de raccordement)
- **Evolution convention raccordement pour nouvelles installations de production**
  - Nouvelles conditions particulières « Réalisation ouvrages de raccordement » + modification des conditions particulières « caractéristiques et performances de l'installation » pour intégrer les nouvelles installations, pris en compte S3REnR
  - Consultation du 12 octobre au 6 novembre 2015
- **Evolution trame PEFA**
  - Prise en compte des S3REnR
  - GT des 30/09, 18/11 – consultation prévue en décembre 2015 ou janvier 2016
- **Evolution de l'article 1.2 de la DTR sur le schéma mandataire**
  - Remplacement procédure schéma mandataire par procédure Gestionnaires Multi-Producteurs (GMP)
  - Publication DTR après approbation du CART GMP par la CRE
- **Evolution DTR sur le raccordement des centres de télé-conduite**
  - Prise en compte des évolutions de structure des centres de télé-conduite
  - GT du 18/11 – suite concertation en 2016

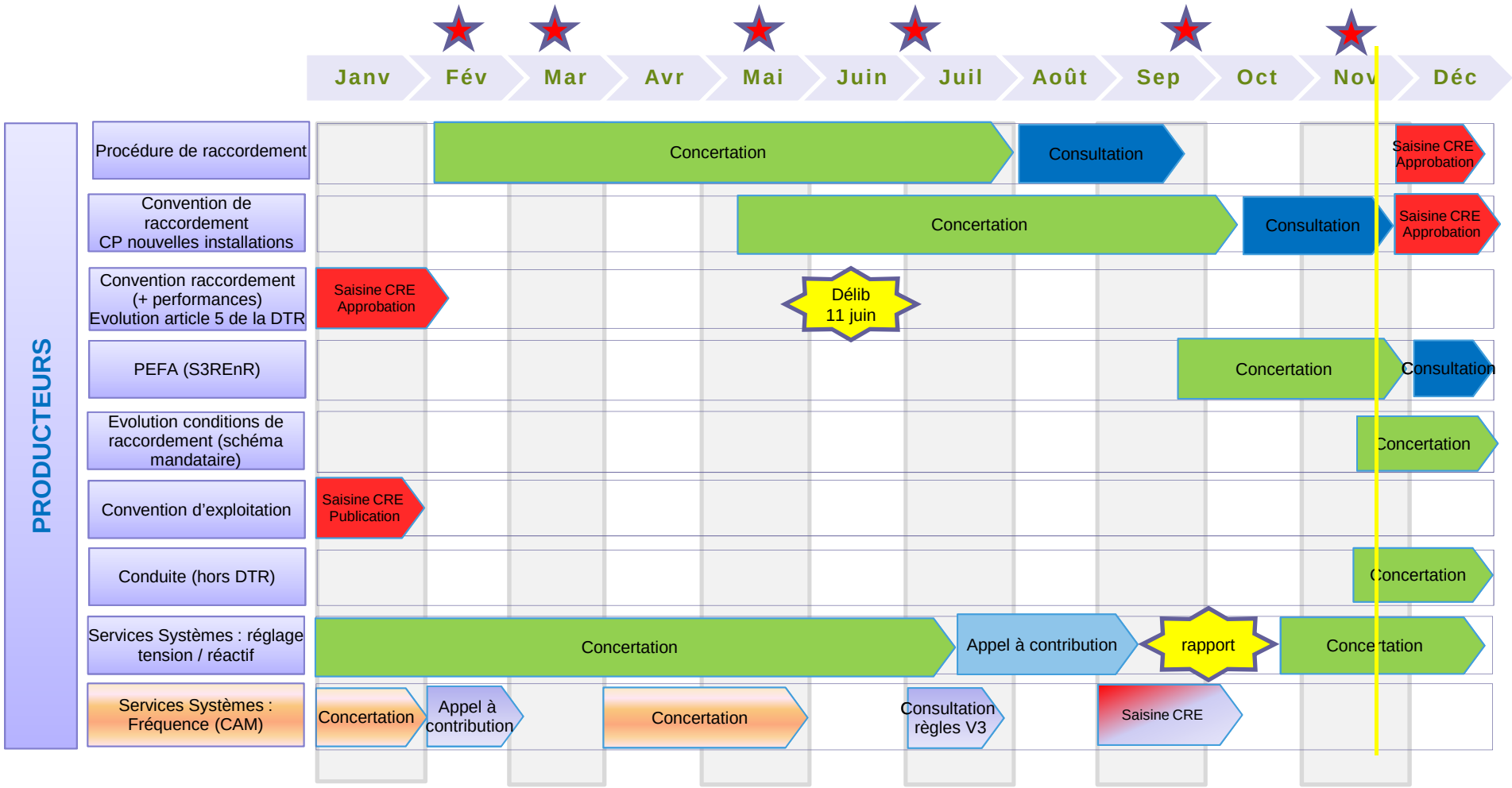
6 – Travaux GT de la CAR Planning 2015-16

GT Services Systèmes Tension

- **Rapport de concertation sur les principes d'évolutions des Règles SSY Tension**
  - Objectif : fourniture du rapport à la CRE au 1er octobre 2015 intégrant :
    - ✓ La méthodologie de chiffrage des coûts liés au réglage de la tension pour les acteurs
    - ✓ Les besoins de RTE et les zones sensibles
    - ✓ Les modèles de rémunération possibles
  - Planning :
    - ✓ Appel à contribution du 30/07 au 14/09/15 sur le projet de rapport
    - ✓ **Rapport envoyé à la CRE le 1er octobre 2015**
- **Propositions d'évolutions des Règles SSY Tension**
  - Objectif : remettre à la CRE pour le 1er juillet 2016 une proposition d'évolutions des Règles
  - Planning :
    - ✓ **Octobre/novembre 2015 : bilatérales pour collecter les valeurs chiffrées**
    - ✓ Décembre 2015 : présentation des résultats agrégés
    - ✓ Statuer sur les modalités de participation, les modèles de rémunération et formules de calcul associées, le régime d'abattement et de pénalités, la compensation synchrone…
    - ✓ Mai à juin 2016 : mise en consultation du projet de nouvelles Règles SSY Tension

6 – Travaux GT de la CAR

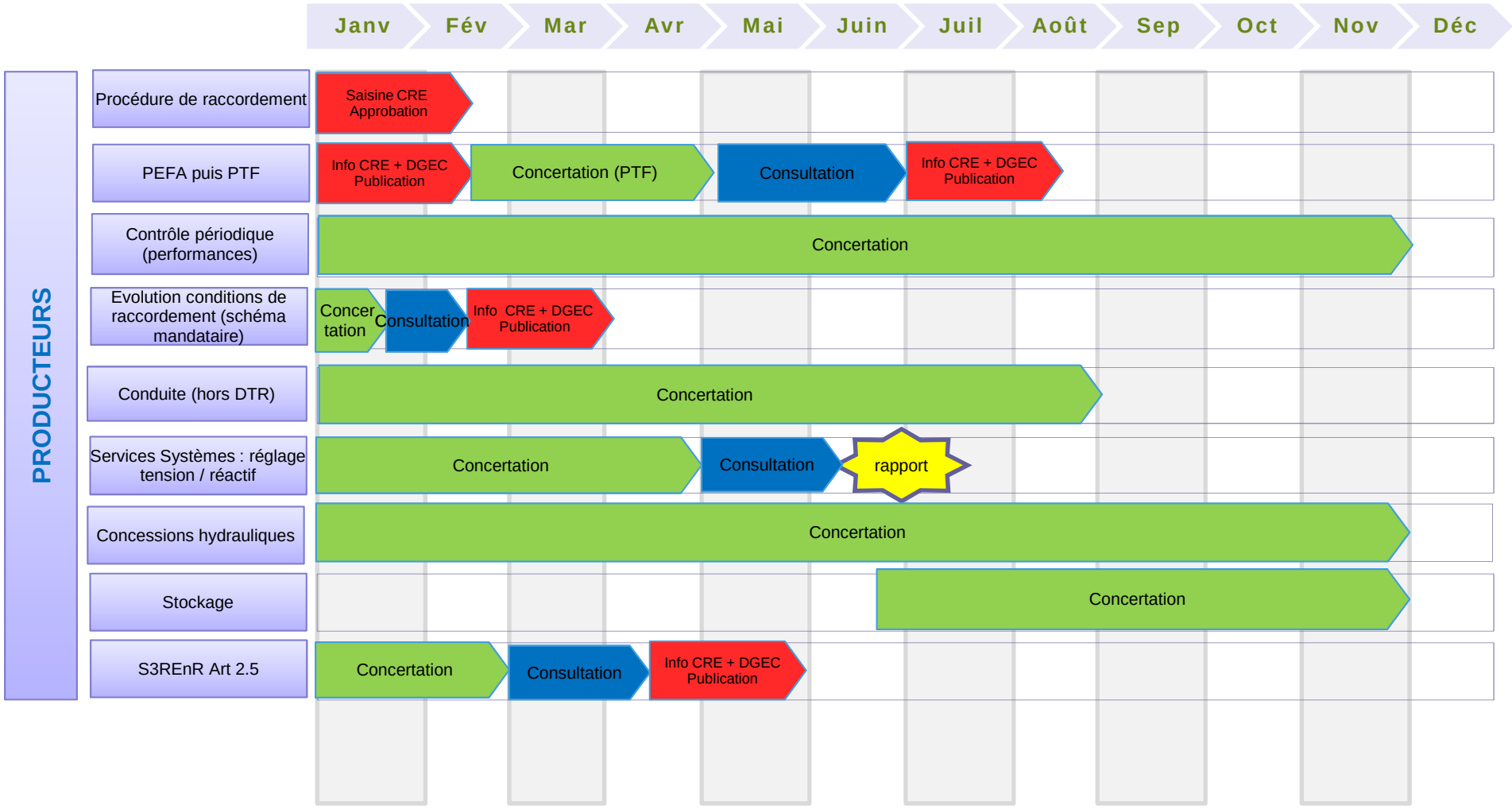
Planning 2015



★ Réunions programmées du GT

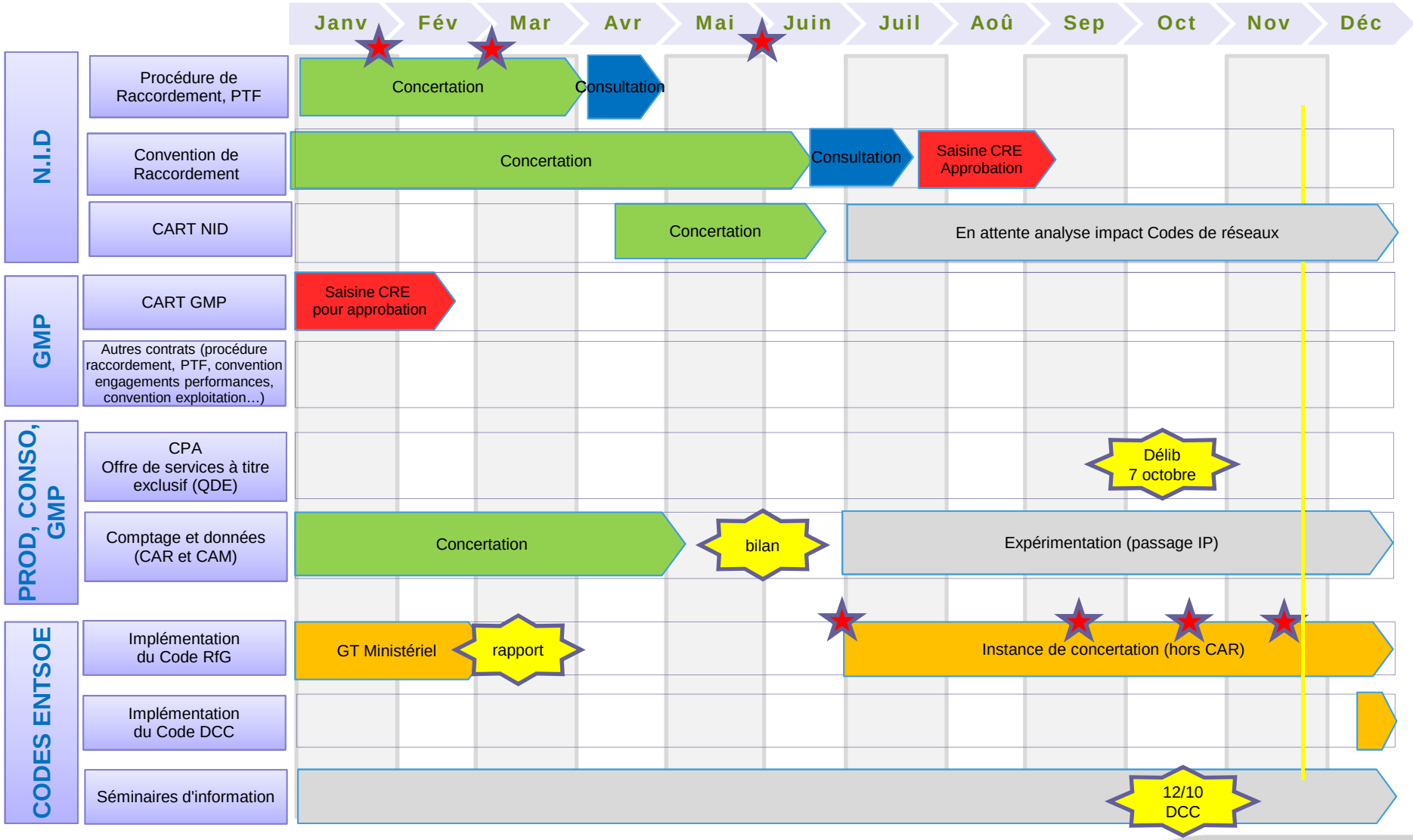
6 – Travaux GT de la CAR

Planning 2016



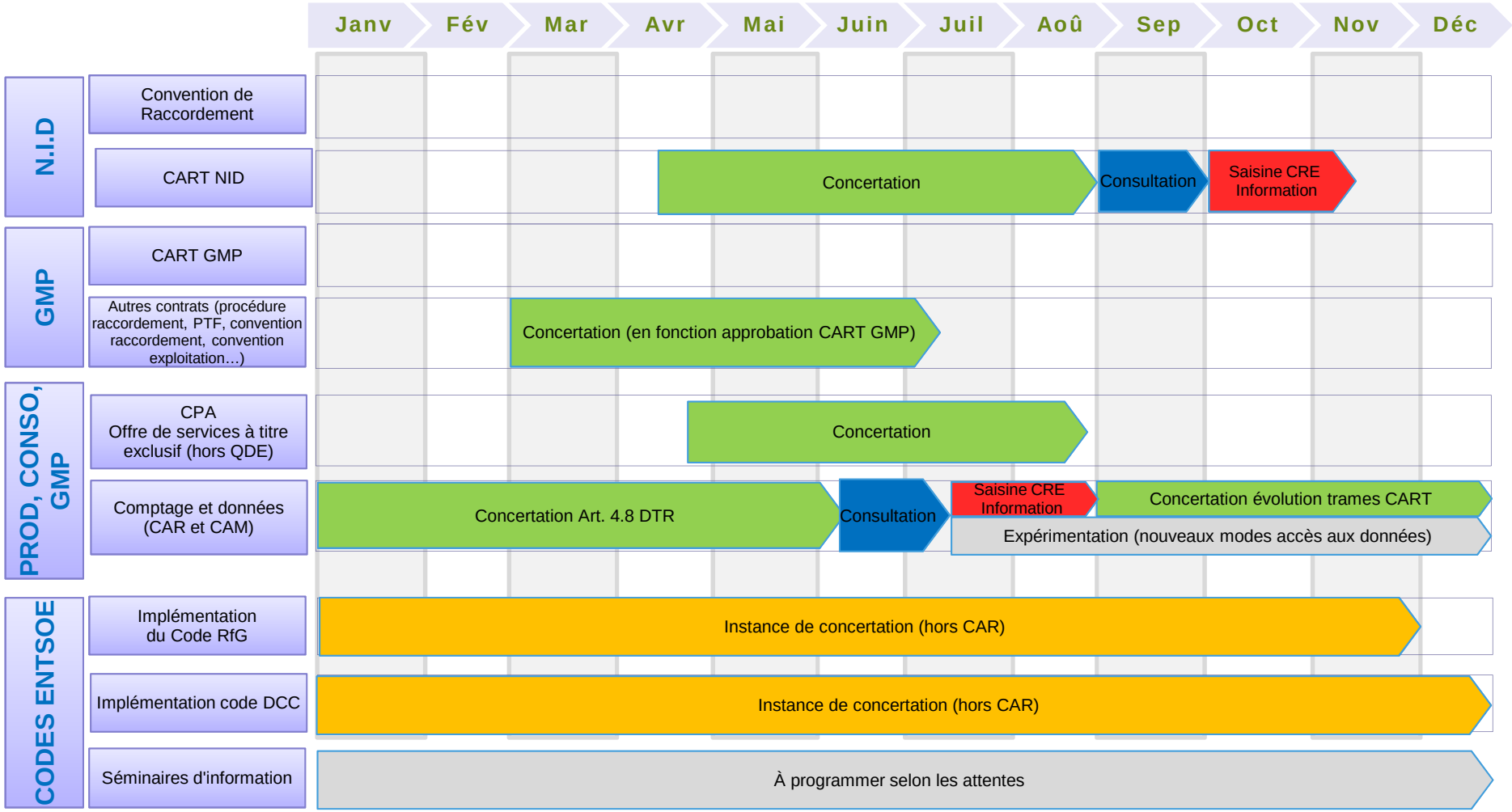
6 – Travaux GT de la CAR

Planning 2015



6 – Travaux GT de la CAR

Planning 2016



PROCHAINE CAR :

Jeudi 17 mars 2016
à partir de 10h00

Cœur Défense